

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 002-899/13/CC

**■ Attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Innovation pour l'Habitat
DHCS 13/10573/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Fonds d'Innovation pour l'Habitat a été l'une des propositions retenues à l'occasion des Etats Généraux du Logement en 2011 pour être mise en œuvre dans le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de la Communauté Urbaine :

- que ce soit à l'initiative de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, d'entreprises, ou d'acteurs de terrain,
- que cela touche à l'élaboration d'un projet urbain, à la conception du programme, ou du logement lui-même, aux méthodes utilisées pour la construction ou le chantier, à l'ingénierie juridique et financière,
- qu'il s'agisse d'encourager :
 - de nouveaux sujets de réflexion,
 - de nouvelles méthodes pour la production de logements ou leur gestion,
 - de nouvelles formes d'habitat,

il apparaît aujourd'hui indispensable d'encourager et de soutenir l'expérimentation et l'innovation en matière d'habitat.

Par délibération du Conseil de Communauté du 13 février 2012, Marseille Provence Métropole a créé et affecté une autorisation de programme d'un montant total de 6 millions d'euros sur la durée du Programme Local de l'Habitat pour la mise en place de ce Fonds d'Innovation pour l'Habitat.

Par délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, Marseille Provence Métropole a approuvé l'appel à projet valant cahier des charges et règlement, et la composition du comité de pilotage.

Les projets éligibles qui doivent être situés sur le territoire de la Communauté Urbaine peuvent concerner :

- l'élaboration d'un projet urbain
- la conception du programme
- la conception de la cellule logement
- les méthodes utilisées pour la construction ou le chantier
- l'ingénierie juridique et financière

Ils peuvent être proposés par des associations loi de 1901, des bailleurs sociaux, des SEM et des collectivités, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, acteurs de terrain, habitants...

Un comité technique d'experts composé de représentants des organismes liés à l'acte de bâtir, du Conseil de Développement, du Groupement d'Intérêt Public – Maison Départementale des Personnes Handicapées, du Groupement d'Intérêt Public – Marseille Rénovation Urbaine, de l'Agam, des services de la Région... a été réuni le 8 juillet dernier pour examiner les six premiers projets envoyés à la Communauté Urbaine.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Les critères retenus pour l'examen technique des projets ont été :

- leur caractère innovant, c'est-à-dire l'utilisation de « nouvelles façons de faire », que cela concerne un procédé technique, une méthode, une conception, la gouvernance...,
- la réponse qu'ils étaient susceptibles d'apporter aux objectifs décrits dans le Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole 2012-2018, et notamment, la lutte contre l'étalement urbain, la production d'un habitat économe en énergie, la réponse aux besoins en logement des personnes les plus fragiles, la participation des habitants à l'évolution de la ville...,
- leur caractère transférable et reproductible.

Deux projets ont été sélectionnés :

- celui de l'association « Soleil Posé » pour la création d'une résidence pour retraités en difficulté avec des logements meublés accompagnés.

Ce projet présente plusieurs intérêts :

La référence au « bégainage », l'articulation entre espaces privés et espaces communs, le jardin d'auto-production, la recherche énergétique pour ce qui est du projet architectural, et la qualité du mode de gestion proposé faisant appel à l'intermédiation locative, à la colocation et à l'utilisation du mandat de protection pour ce qui est du fonctionnement de la résidence.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de Marseille Provence Métropole pour l'ingénierie sociale du projet et l'étude architecturale est de 63 734 euros.

- celui de l'association des « Compagnons bâtisseurs » pour la création d'une plate-forme de matériaux et savoir-faire solidaires. Il s'agit de solliciter des entreprises pour faire des dons de matériaux et en faire profiter les propriétaires occupants et locataires accompagnés en auto-réhabilitation par l'association.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de Marseille Provence Métropole pour la préfiguration et le lancement du projet est de 35 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les subventions sollicitées auprès du Fonds d'Innovation pour l'Habitat pour chacun de ces deux projets. Une convention définissant les modalités de versement de chacune de ces subventions est soumise au Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 002-094/12/CC du Conseil de Communauté du 13 février 2012 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pluriannuelle relative à la préfiguration du Fonds d'Innovation pour l'Habitat ;
- La délibération RNOV 001-430/12/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant les règles de fonctionnement de ce Fonds ;
- La délibération RNOV 002-771/12/CC du Conseil de Communauté du 14 décembre 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de Marseille Provence Métropole ;

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- La réunion du comité d'experts du 8 juillet 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine doit contribuer à l'évolution de la conception et de la production des logements pour mieux répondre aux aspirations des habitants de son territoire ;
- Que les deux projets retenus par le comité d'experts répondent au caractère innovant recherché par le Fonds d'Innovation pour l'Habitat.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont attribuées les subventions du Fonds d'Innovation pour l'Habitat pour la réalisation des actions décrites en annexe et dont les montants figurent dans la colonne « Communauté Urbaine » du tableau ci-annexé.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique D110 - Nature 20 422 - Fonction 824 pour les 63 734 euros attribués à l'association « Soleil Posé » ; Nature 6574 Fonction 824 pour les 35 000 euros attribués à l'association des « Compagnons bâtisseurs ».

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Au Logement Social et d'Intérêt Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI